

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 6 avril 2017 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

| | | |
|--------------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| AIX-LES-BAINS | Dominique DORD | |
| AIX-LES-BAINS | Michel FRUGIER | |
| AIX-LES-BAINS | Corinne CASANOVA | |
| LA BIOLLE | Blandine BELLANCA | |
| BOURDEAU | Jean-Marc DRIVET | Pouvoir de Marie-Pierre FRANCOIS |
| BRISON SAINT INNOCENT | Jean-Claude CROZE | Pouvoir de Nicole FALCETTA |
| CHANAZ | Yves HUSSON | |
| CHINDRIEUX | Marie-Claire BARBIER | Pouvoir de Claude SAVIGNAC |
| DRUMETTAZ-CLARAFOND | Nicolas JACQUIER | |
| ENTRELACS | Bernard MARIN | |
| ENTRELACS | Claude GIROUD | |
| GRESY-SUR-AIX | Robert CLERC | |
| LE MONTCEL | Jean-Christophe EICHENLAUB | |
| MOTZ | Olivier BERTHET | |
| MOUXY | Gabrielle KOEHREN | |
| ONTEX | Jacques CURTILLET | |
| PUGNY-CHATENOD | Jean-Guy MASSONNAT | |
| RUFFIEUX | Olivier ROGNARD | |
| SAINT OFFENGE | Bernard GELLOZ | |
| SAINT OURS | Christian REBELLE | |
| SAINT PIERRE DE CURTILLE | Sylvie L'HEVEDER | |
| TRESSERVE | Jean-Claude LOISEAU | Pouvoir de Renaud BERETTI |
| TREVIGNIN | Gérard GONTHIER | |
| VIONS | Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET | |
| VIVIERS-DU-LAC | Robert AGUETTAZ | |
| VOGLANS | Yves MERCIER | |

Absents excusés :

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| AIX-LES-BAINS | Renaud BERETTI |
| LE BOURGET DU LAC | Marie-Pierre FRANCOIS |
| LA CHAPELLE DU MT DU CHAT | Nicole FALCETTA |
| CONJUX | Claude SAVIGNAC |
| SERRIERES-EN-CHAUTAGNE | Denise DE MARCH |

Autres présents non votants :

| | |
|-------------------------|--|
| Yves GRANGE | ENTRELACS |
| Christophe DERIPPE | ENTRELACS |
| Jean-François BRAISSAND | ENTRELACS |
| Frédéric GIMOND | Directeur Général des Services |
| Laurent LAVAISSIERE | Directeur général adjoint - pôle Développement |
| Christophe PIRAT | Directeur des services à la population |
| Christophe TOUZEAU | Directeur du pôle Eau |
| Fabien DIDIER | Responsable du service Déchets |

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Quentin CLERC
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Responsable du service Tourisme
Directrice de cabinet
Responsable juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 mars 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 142 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 26 présents, et 30 votants.

DECHETS

Appel à projet ADEME « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets » - Avenant à la convention de partenariat avec le CRITT, Chambéry Métropole-Cœur des Bauges, la communauté de communes du Canton de Rumilly et Grand Annecy

Monsieur le président rappelle que dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, l'ADEME a lancé mi-2014 un appel à projets "Territoires Zéro Gaspillage-Zéro Déchet" (TZDZG).

Cet appel à projets a pour objectif d'accompagner des collectivités volontaires dans une démarche exemplaire et participative de promotion de l'économie circulaire, via la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (associations, entreprises, citoyens, administrations, commerces) autour des objectifs suivants :

- Réduire toutes les sources de gaspillage,
- Donner une seconde vie aux produits,
- Recycler tout ce qui est recyclable

Conformément à la délibération du bureau communautaire en date du 7 mai 2015, la CALB, Chambéry métropole, la Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A), et le Syndicat Mixte Interdépartemental de Traitement des Ordures de l'Albanais (SITOA) avaient signé une convention de partenariat avec le CRITT pour l'animation de cette démarche.

Hors, l'application de la loi Notre a modifié le paysage des agglomérations. Il est donc nécessaire de mettre à jour la convention en intégrant les nouvelles entités se substituant aux précédentes et redéfinir ainsi la clé de répartition (par an et par territoire) pour le financement des dépenses :

| | Population | Clé de Répartition pour le financement des dépenses |
|--|-------------------|--|
| Chambéry métropole-Coeur des Bauges | 132 046 | 30.56 % |
| Grand lac | 73 665 | 17.05% |
| Communauté de communes du canton de Rumilly | 30 032 | 6.95% |
| Grand Annecy | 196 332 | 45.44% |
| Total | 432 075 | 100% |

Le coût annuel estimé de l'animation, toutes charges, frais administratifs et techniques compris, est de 92 000 €/an. Les aides de l'ADEME attendues seraient de 24 000 €/an, soit un solde à financer estimé à 68 000 €/an. Au vu de la clé de répartition ci-dessus, la charge résiduelle pour Grand lac serait d'environ 11 594 €/an (le montant estimée de la précédente clé de répartition était de 10 404 €/an pour la CALB).

De plus, pour tenir compte des formalités qu'ont engendrées l'application de la loi NOTRe au niveau des collectivités, le délai initialement prévu pour la réalisation de la mission est prorogé de six mois soit jusqu'au 31/12/2018.

Le projet d'avenant à la convention est joint à la présente délibération. Les crédits sont prévus au budget au service 261.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention et tous les actes nécessaires à son exécution ;

Aix-les-Bains, le 6 avril 2017

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 26 |
| - Votants : 30 |
| - Pour : 30 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |



Avenant à la Convention de partenariat

Entre

- **Grand Lac,**
- **Chambéry Métropole-Cœur des Bauges,**
- **Grand Annecy,**
- **Communauté de Communes du canton de Rumilly,**

Et

- **L'association « Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie de Savoie »**

Mars 2017



L'application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié le territoire des quatre EPCI initiaux.

Le SITO A a été dissout, son territoire a été réparti sur :

- la C2A, devenue Grand Annecy,
- la CALB, devenue Grand Lac,
- la Communauté de Communes du Canton de Rumilly qui a récupéré la compétence gestion des déchets ménagers.

La convention signée le 03 juillet 2015 entre la CALB, Chambéry Métropole, la C2A, le SITO A et le CRITT (cf. annexe) se doit d'être modifiée pour tenir compte de l'évolution de ces territoires. Le présent avenant a pour objet de mettre à jour la convention de 2015.

1. Identification des parties

Chambéry métropole-Cœur des Bauges (initialement Chambéry métropole), située 106, Allée des Blachères 73026 CHAMBERY Cedex, représentée par Monsieur Xavier DULLIN, Président, dûment habilité à la signature du présent avenant par délibération n°xxxx du xxxxx devenue exécutoire le xxxxxx.

et,

Grand Annecy (initialement C2A), situé 46 avenue des Iles, 74007 ANNECY cedex, représentée par Monsieur Jean-Luc RIGAUT, Président, dûment habilité à la signature du présent avenant par délibération n°xxxxx du xxxxxxxx devenue exécutoire le xxxxxx.

et,

Grand Lac (initialement CALB), situé 1500 Boulevard Lepic, BP 610, 73106 AIX-LES- BAINS Cedex, représentée par Monsieur Dominique DORD Président, dûment habilité à la signature de la présente convention par délibération n° XX du xxxxxxxx devenue exécutoire le xxxxxxxxxxxx.

et,

Communauté de Communes du canton de Rumilly, située 3, place de la manufacture, 74150 RUMILLY, représentée par Monsieur Pierre Blanc, Président, dûment habilité par délibération du xxxxx.

d'une part,

ET :

L'association « **Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie de Savoie – CRITT de Savoie** » dont le siège social est situé BP 276 Savoie Technolac 73375 LE BOURGET-DU-LAC, représentée par son président Monsieur Didier BIC,

d'autre part,

2. Modification article 4 – Montant de la prestation et modalités de paiement

Les périmètres géographiques de la convention initiale ayant évolués, le nombre d'habitants s'en trouve modifié, ce qui modifie le tableau de répartition des coûts de la façon suivante :

Clé de répartition des dépenses par an et par territoire :

| | Population | Clé de Répartition pour le financement des dépenses |
|--|-------------------|--|
| Chambéry métropole-Coeur des Bauges | 132 046 | 30.56 % |
| Grand lac | 73 665 | 17.05% |
| Communauté de communes du canton de Rumilly | 30 032 | 6.95% |
| Grand Annecy | 196 332 | 45.44% |
| Total | 432 075 | 100% |

Les coûts estimés d'une année d'animation répartis par collectivité deviennent les suivants :

| | |
|--|----------|
| Chambéry métropole-Coeur des Bauges | 20 781 € |
| Grand lac | 11 594 € |
| Communauté de communes du canton de Rumilly | 4 726 € |
| Grand Annecy | 30 899 € |
| TOTAL | 68 000 € |

3. Modification article 2 : Prorogation des délais

Pour tenir compte des formalités qu'ont engendrées l'application de la loi NOTRe au niveau des collectivités, le délai initialement prévu pour la réalisation de la mission est prorogé de six mois soit jusqu'au 31/12/2018.

4. Prise d'effet du présent avenant

Cet avenant prendre effet le 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la fin de la convention.

5. Toutes les autres clauses du contrat non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Fait en 5 exemplaires originaux, le,

Pour Grand lac

**Pour Chambéry métropole
Coeur des Bauges**

Pour Grand Annecy

**Dominique DORD
Président**

**Xavier DULLIN
Président**

**Jean-Luc RIGAUT
Président**

**Pour la Communauté de communes
du canton de Rumilly**

Pour le CRITT de Savoie

**Pierre Blanc
Président**

**Didier BIC
Président**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Déchets - Appel à projet ADEME Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchets
- Avenant à la convention de partenariat avec le CRITT, Chambéry
Métropole-Coeur des Bauges, La Communauté de Communes du Canton
de Rumilly et Grand Annecy

Date de transmission de l'acte : 11/04/2017

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 11/04/2017

Numéro de l'acte : d1793 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170406-d1793-DE

Date de décision : 06/04/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement